



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Forêts du Grand Est

Question orale n° 1441

Texte de la question

M. Sylvain Templier interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation des forêts du Grand Est. En stockant du carbone, en préservant les ressources en eau, en protégeant la biodiversité, les forêts démontrent qu'elles sont un allié plus qu'essentiel pour lutter contre le dérèglement climatique. Elles en sont pourtant largement victimes. Depuis plusieurs années, les forêts du Grand Est font face à de nombreux agresseurs. En l'espace de trois ans, le scolyte a presque détruit les massifs entourant Verdun, notamment les forêts d'épicéas. Les forêts de Haute-Marne, département où est élu M. le député, ne sont pas épargnées. L'été dernier, plusieurs hectares d'arbres morts y ont été abattus pour enrayer la prolifération de cet insecte. La chalarose, champignon ravageur venu d'Asie, décime également les frênes. En 2019, un tiers des frênes du massif des Trois-Fontaines en était porteur. Certains scientifiques estiment que la maladie progresse à une vitesse de 60 kilomètres par an. À cela, s'ajoutent aussi la prolifération des chenilles processionnaires sur les chênes ou encore les phénomènes de sécheresse qui se manifestent dans des périodes cruciales pour le développement des arbres. Ces situations dégradent la faune et la flore ainsi que les économies locales. Le plan de relance a prévu 200 millions d'euros au renouvellement forestier et apporte un coup de pouce important au secteur. Il faut reboiser, diversifier les essences, en ajouter de plus résistantes, renouveler les parcelles mais aussi et surtout protéger ce qui peut l'être. Aussi, alors que le Parlement examine le projet de loi climat et résilience, il souhaiterait savoir comment et avec quels moyens de long terme le Gouvernement entend renforcer de manière opérationnelle les capacités de résilience des forêts de l'Est face aux effets du dérèglement climatique.

Texte de la réponse

FORÊTS DU GRAND EST

M. le président. La parole est à M. Sylvain Templier, pour exposer sa question, n° 1441, relative aux forêts du Grand Est.

M. Sylvain Templier. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, en stockant du carbone, en préservant nos ressources en eau, en protégeant la biodiversité, les forêts démontrent qu'elles sont un allié plus qu'essentiel pour lutter contre le dérèglement climatique, alors qu'elles en sont pourtant largement victimes.

Depuis plusieurs années, les forêts du Grand Est font face à de nombreux agresseurs. En l'espace de trois ans, le scolyte a presque détruit les massifs entourant Verdun, notamment les forêts d'épicéas. Les forêts de Haute-Marne, département où je suis élu, ne sont pas épargnées. L'été dernier, plusieurs hectares d'arbres morts y ont été abattus pour enrayer la prolifération de l'insecte.

Quant aux frênes, ils sont décimés par la chalarose, champignon ravageur venu d'Asie. En 2019, un tiers des frênes du massif de Trois-Fontaines en étaient porteurs. Certains scientifiques estiment que la maladie progresse à une vitesse de soixante kilomètres par an. À cela s'ajoutent aussi la prolifération des chenilles

processionnaires sur les chênes ou encore les phénomènes de sécheresse qui se manifestent dans des périodes cruciales pour le développement des arbres. Ces situations dégradent la faune et la flore ainsi que les économies locales.

Le plan de relance a prévu 200 millions d'euros pour le renouvellement forestier et apporte un soutien important au secteur. Il nous faut reboiser, diversifier les essences, en ajouter de plus résistantes, renouveler les parcelles, mais aussi et surtout, protéger ce qui peut encore l'être.

Alors que l'Assemblée nationale vient d'adopter le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, comment et avec quels moyens de long terme le Gouvernement entend-il renforcer de manière opérationnelle les capacités de résilience des forêts de l'Est face aux effets du dérèglement climatique ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Merci, monsieur le député, de mettre l'accent sur l'apport sociétal, environnemental et économique de nos belles forêts françaises, mais aussi sur les nombreux défis qu'elles doivent relever en cette période, liés pour la plupart au réchauffement climatique – la prolifération du scolyte, en particulier, est imputable à ce phénomène qui favorise le développement de parasites.

Trois réponses au moins peuvent être apportées.

Pour faire face à la prolifération de scolytes, très visible dans la région Grand Est, j'ai décidé à la fin de l'an dernier de reconduire en 2021 les dispositifs mis en place par mon prédécesseur, Didier Guillaume. J'ai ainsi alloué des budgets supplémentaires pour permettre l'évacuation du bois et la reconstitution du massif.

S'ils sont nécessaires, ces dispositifs ne sont pas suffisants : il faut passer une deuxième étape, celle du reboisement de nos massifs. Sur les 200 millions d'euros du plan de relance destinés au renouvellement forestier, 150 millions d'euros sont consacrés au reboisement, dont 95 millions d'euros ont d'ores et déjà été attribués. Nous avançons donc rapidement dans ce domaine.

En troisième lieu, il s'agit d'anticiper les effets du changement climatique et d'y adapter nos forêts, un exercice ô combien compliqué. Nous disposons pour ce faire de l'expertise de l'Office national des forêts (ONF), dont je salue le travail remarquable, des communes forestières, des propriétaires privés et des acteurs de l'ensemble de la filière bois. Alors qu'il est déjà difficile de penser le temps long, pour la gestion d'un massif forestier il faut penser le temps très long.

Dans le cadre du plan de reboisement, nous devons notamment nous poser la question suivante : quelle espèce d'arbre faut-il replanter, sachant que les hêtres de Lyons-la-Forêt, par exemple, sont soumis aux effets du changement climatique ? Vous avez parlé des frênes et des résineux. Comment adapter nos pratiques sylvicoles pour rendre nos forêts plus résilientes ? La réponse passe par le choix des espèces, la diversité au sein d'un massif forestier, la recherche sur les variétés.

Pour résumer, nous devons affronter les crises sanitaires de manière conjoncturelle, et, à plus long terme, reboiser dans le cadre du plan de relance en faisant évoluer les pratiques sylvicoles grâce à cette merveilleuse expertise dont nous disposons en France.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Templier](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1441

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#)

Réponse publiée le : 16 juin 2021, page 5026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mai 2021](#)